

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2997

27 décembre 2007

SOMMAIRE

Aerium MCS S.à r.l.	143854	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise	143848
Allalin Invest S.A.	143844	Maninco Ltd	143851
AMT Europe S.A.	143854	Marmara Holding S.A.	143852
Autocars Pletschette S.à r.l.	143853	Miro-Sport S.A.	143846
Axis Capital Pharma Investment Sàrl ...	143841	MOBILIM International - Groupe Martin	
BRE/Hatfield S.à r.l.	143840	Maurel	143846
BRE/Hatfield S.à r.l.	143848	Multi City S.à r.l.	143856
Caam Invest	143847	Natixis International Funds (Lux) I	143856
Caret Bochum S.à r.l.	143855	Novator Telecom Bulgaria S.à r.l.	143841
Caret Essen S.à r.l.	143855	Pericles S.A.	143854
Caret Lob S.à r.l.	143855	Praga S.A.	143850
Construction Luxsocotec Sàrl	143851	Quelle	143852
C.W.Lux	143845	Retouche Minute S.à r.l.	143847
Delta Farma S.A.	143851	Risk Dynamics S.A.	143856
Europolis S.A.	143845	Second Euro Industrial Avignon S.à r.l. ..	143827
EXPRO Luxembourg s.à r.l.	143843	Second Euro Industrial Bourges S.à r.l. ..	143823
Formosa Holding S.à r.l.	143850	Second Euro Industrial Cesson S.à r.l. ...	143818
Garage Jean WAGNER S.A.	143846	Second Euro Industrial Lagny-Le-Sec S.à	
Garage Jean WAGNER S.A.	143850	r.l.	143814
GDX Automotive	143849	Second Euro Industrial Macon S.à r.l. ...	143810
Jezabel S.A.	143854	Second Euro Industrial Unna S.à r.l.	143832
JP Morgan Partners (BHCA) Luxembourg		Sephir Holding S.à r.l.	143849
S.à r.l.	143843	Systemat (Luxembourg) S.A.	143840
JP Morgan Partners Global Investors Lu-		Tapis Hertz S.à r.l.	143852
xembourg S.à r.l.	143843	Trendy Foods Luxembourg S.A.	143855
J.P. Morgan Partners Global Investors (PV)		Vistorta Immobilier S.A.	143853
Luxembourg, S.à r.l.	143844	Voyages Emile Weber	143853
J.P. Morgan Partners Global Investors		Wengler-Stein s.à r.l.	143853
(Selldown) Luxembourg, S.à r.l.	143845		
JP Morgan Partners (PTC) Luxembourg			
S.à r.l.	143840		

Second Euro Industrial Macon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 97.103.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.048,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established in December 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of SECOND EURO INDUSTRIAL MACON S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.103 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 20 November 2003, published in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* n° 1326 of 12 December 2003.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.00), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the «Merger Proposal») pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 31, 2007, published in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* n° 2561 of November 10, 2007, pursuant to which Merger Proposal the Company shall be absorbed by SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l. (the «Absorbing Company»), a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.400, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 22 December 2004, published in the *Mémorial C* n° 368 of 22 April 2005, with a subscribed and fully paid in share capital of forty-eight thousand seven hundred fifty Euro (€ 48,750.00), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of three Euro and ninety cents (€ 3.90) each, each fully paid up (the Company and the Absorbing Company being together referred to as the «Merging Companies»).

IV. After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting acknowledges and approves the completion of the following preliminary conditions to the merger:

(a) The boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on October 31, 2007, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on October 31, 2007 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law») in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* n° 2561 of November 10, 2007.

(b) The documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

(c) The undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed merger have been accomplished by the Merging Companies.

Third resolution

The meeting approves the Merger Proposal and the merger described therein, pursuant to which the Company merges into the Absorbing Company by contributing to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The meeting notes that the merger is now final, and acknowledges that the merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Company being transferred to the Absorbing Company;
- b) the Company ceases to exist;
- c) the cancellation of the shares of the Company;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

Pending, the meeting acknowledges that the Absorbing Company is now the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Company by virtue of the merger as from the date hereof, and that the Absorbing Company has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fifth resolution

The meeting acknowledges that the merger contribution of the Company to the Absorbing Company comprises the following real estate assets, which transfer shall be submitted to the legal formalities on real estate assets changes of ownership;

For this purpose, the meeting hereby empowers Maître Jean-Claude Ginisty, notary residing in Paris (France), with professional address at 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, with full authority and power of substitution to make all declarations, enact and execute any other declaratory deeds and other documents, elect domicile, substitute and more generally do whatever is necessary and useful for that purpose.

Designation of the goods belonging to the company

MACON (Saône et Loire), 215, rue Einstein, «Stand» Industrial Zone, a group of properties, cadastre section AN, number:

- 159 lieudit «215 rue Einstein» for	5 ha 04 a 52 ca
Being a total surface of	5 ha 04 a 52 ca

Intervention

Thereupon intervened the Company's board of managers here represented by Mr Grégoire Fraisse, prenamed, which requested the undersigned notary to act that it appoints any of the Company's managers, being Mr Sansal Ozdemir, Mr Roger Smith, and Edward Joseph Kisala, together with Mr Henry Lazarski, attorney at law, having his professional address at 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, Mrs. Emeline Peltier, attorney at law, having her professional address at 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, and Mrs Sandra Goutman, Assistent Notary, having her professional address at 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, acting individually and separately with power of substitution, its proxies to appear in front of Maître Jean-Claude Ginisty or any other French notary and make all declarations, enact and execute any other iterating, confirming, corrective or additional deeds and other documents, elect domicile, file documents, substitute and more generally do whatever is necessary and useful for the purpose of having the above real estate transfer, and more generally the present merger, fully implemented, declared (notably to mortgage bureaus), published and made binding on third parties in France.

Further to these operations, the proxies will be fully discharge for the execution of their mandate by the mere effect of the execution of the bailment(s), which shall bring ipso jure full discharge to the proxies without any need for another special written instrument.

Variable Rate Capital Duty Exemption Request

Insofar the contribution in kind, realized in the context of a merger, consists of all assets and all liabilities, without any restriction or limitation, of a company having its registered office in the European Union (Luxembourg) to another company having its registered office in the European Union (Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital duty exemption.

Certificate of merger fulfillment

The undersigned notary certifies that:

- the merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,
- the merger is final as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and that it will be binding on third parties as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian names, civil status and residences, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048,

Représentée aux fins des présentes par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée en décembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. La comparante est l'associé unique de la société SECOND EURO INDUSTRIAL MACON S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.103 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1326 du 12 décembre 2003.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le «Projet de Fusion») en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2561 du 10 novembre 2007, selon lequel la Société est absorbée par SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l. (la «Société Absorbante»), une société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.400, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 368 du 22 avril 2005, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de quarante-huit mille sept cent cinquante Euro (€ 48.750,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de trois Euro et quatre-vingt-dix cents (€ 3,90) chacune, entièrement libérées (la Société et la Société Absorbante sont ci-après conjointement appelées «Sociétés Fusionnantes»).

IV. Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

(a) Les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 31 octobre 2007, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2007 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2561 du 10 novembre 2007.

(b) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

(c) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités lui incombant en relation avec la fusion proposée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion et la fusion y décrite, aux termes duquel la Société sera fusionnée par absorption dans la Société Absorbante par apport à la Société Absorbante de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Quatrième résolution

L'assemblée constate le caractère définitif de la fusion et reconnaît que la fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter du jour de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société et Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Société Absorbante;
- b) la Société cesse d'exister;
- c) l'annulation des parts sociales de la Société;
- d) toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

Par suite l'assemblée constate que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société dans le cadre de la fusion à compter de ce jour et que la Société Absorbante a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que l'apport de fusion de la Société à la société Absorbante comprend les propriétés immobilières désignées ci-après, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises;

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés par l'assemblée à Maître Jean-Claude Ginisty, notaire à Paris (France), ayant adresse professionnelle au 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, avec pouvoir de substitution, notamment de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout le nécessaire et l'utile pour y parvenir.

Désignation des biens appartenant à la société

MACON (Saône et Loire), 215, rue Einstein, Zone Industrielle du Stand, l'ensemble immobilier cadastré section AN, numéro:

- 159 lieudit «215 rue Einstein» pour 5 ha 04 a 52 ca
Soit une contenance totale de: 5 ha 04 a 52 ca

Intervention

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société, représenté par M. Grégoire Fraisse, prénommé, qui a requis le notaire instrumentant de prendre acte du fait qu'il nomme l'un quelconque des gérants de la Société Absorbante, soit M. Sansal Ozdemir, M. Roger Smith et M. Edward Joseph Kisala, ainsi que M. Henry Lazarski, Avocat près la Cour d'Appel de Paris, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, Mme Emeline Peltier, Avocate près la Cour d'Appel de Paris, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, et Madame Sandra Goutman, Notaire Assistant, ayant son adresse professionnelle au 54, avenue Marceau, 75008 Paris, agissant individuellement et séparément avec faculté de substitution, pour mandataires aux fins de comparaître devant Maître Jean-Claude Ginisty ou tout autre notaire français et y faire toutes déclarations, prendre acte et signer tous autres actes notariés réitératifs, confirmatifs, rectificatifs ou complémentaires et tous autres documents, déposer toutes pièces, élire domicile, substituer pouvoir et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire et utile afin que la mutation des biens immobiliers ci-dessus, et plus généralement que la présente fusion, soient mis en œuvre, dûment déclarés (notamment aux bureaux des hypothèques compétents), publiés et rendus opposable aux tiers en France.

A la suite de ces opérations, les mandataires seront bien et valablement déchargés de tout ce qu'ils auront fait en vertu du présent mandat par le seul fait de la signature du ou des actes de dépôts, lesquels emporteront de plein droit la décharge des mandataires, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Requête en Exonération du Droit d'Apport Proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature, réalisé dans le contexte d'une fusion, consiste dans tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, d'une société commerciale ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg) à une autre société commerciale ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Certificat de réalisation définitive de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,
- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,
- la fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, et qu'elle sera régulièrement opposable aux tiers à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Fraisse, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15655. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007145106/219/234.

(070174137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Second Euro Industrial Lagny-Le-Sec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.960.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.048,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established in December 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of SECOND EURO INDUSTRIAL LAGNY-LE-SEC S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.960 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 20 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1300 of 5 December 2003.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.00), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25,00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the «Merger Proposal») pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 31, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2561 of November 10, 2007, pursuant to which Merger Proposal the Company shall be absorbed by SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l. (the «Absorbing Company»), a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.400, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 22 December 2004, published in the Mémorial C n° 368 of 22 April 2005, with a subscribed and fully paid in share capital of forty-eight thousand seven hundred fifty Euro (€ 48,750.00), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of three Euro and ninety cents (€ 3.90) each, each fully paid up (the Company and the Absorbing Company being together referred to as the «Merging Companies»).

IV. After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting acknowledges and approves the completion of the following preliminary conditions to the merger:

(a) The boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on October 31, 2007, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on October 31, 2007 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law») in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2561 of November 10, 2007.

(b) The documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

(c) The undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed merger have been accomplished by the Merging Companies.

Third resolution

The meeting approves the Merger Proposal and the merger described therein, pursuant to which the Company merges into the Absorbing Company by contributing to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The meeting notes that the merger is now final, and acknowledges that the merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

a) the universal transfer, both as between the Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Company being transferred to the Absorbing Company;

b) the Company ceases to exist;

c) the cancellation of the shares of the Company;

d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

Pending, the meeting acknowledges that the Absorbing Company is now the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Company by virtue of the merger as from the date hereof, and that the Absorbing Company has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fifth resolution

The meeting acknowledges that the merger contribution of the Company to the Absorbing Company comprises the following real estate assets, which transfer shall be submitted to the legal formalities on real estate assets changes of ownership;

For this purpose, the meeting hereby empowers Maître Jean-Claude Ginisty, notary residing in Paris (France), with professional address at 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, with full authority and power of substitution to make all declarations, enact and execute any other declaratory deeds and other documents, elect domicile, substitute and more generally do whatever is necessary and useful for that purpose.

Designation of the goods belonging to the company

LAGNY-LE-SEC (OISE), in the Baranfosse logistics park, a group of properties on a plot of land, cadastre section ZA, numbers:

- 24 lieudit «le Petit Marchais» for	0 ha 00 a 12 ca
- 25 lieudit «le Petit Marchais» for	7 ha 51 a 33 ca
Being a total surface of	7 ha 51 a 45 ca

Intervention

Thereupon intervened the Company's board of managers, here represented by Mr. Grégoire Fraisse, prenamed, which requested the undersigned notary to act that it appoints any of the Company's managers, being Mr. Sansal Ozdemir, Mr. Roger Smith, and Edward Joseph Kisala, together with Mr. Henry Lazarski, attorney at law, having his professional address at 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, Mrs. Emeline Peltier, attorney at law, having her professional address at 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, and Mrs. Sandra Goutman, Assistant Notary, having her professional address at 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, acting individually and separately with power of substitution, its proxies to appear in front of Maître Jean-Claude Ginisty or any other French notary and make all declarations, enact and execute any other iterating, confirming, corrective or additional deeds and other documents, elect domicile, file documents, substitute and more generally do whatever is necessary and useful for the purpose of having the above real estate transfer, and more generally the present merger, fully implemented, declared (notably to mortgage bureaus), published and made binding on third parties in France.

Further to these operations, the proxies will be fully discharge for the execution of their mandate by the mere effect of the execution of the bailment(s), which shall bring ipso jure full discharge to the proxies without any need for another special written instrument.

Variable Rate Capital Duty Exemption Request

Insofar the contribution in kind, realized in the context of a merger, consists of all assets and all liabilities, without any restriction or limitation, of a company having its registered office in the European Union (Luxembourg) to another company having its registered office in the European Union (Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital duty exemption.

Certificate of merger fulfillment

The undersigned notary certifies that:

- the merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,
- the merger is final as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and that it will be binding on third parties as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian names, civil status and residences, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048,

Représentée aux fins des présentes par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée en décembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. La comparante est l'associé unique de la société SECOND EURO INDUSTRIAL LAGNY-LE-SEC S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.960 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1300 du 5 décembre 2003.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le «Projet de Fusion») en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2561 du 10 novembre 2007, selon lequel la Société est absorbée par SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l. (la «Société Absorbante»), une société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.400, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 368 du 22 avril 2005, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de quarante-huit mille sept cent cinquante Euro (€ 48.750,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de trois Euro et quatre-vingt-dix cents (€ 3,90) chacune, entièrement libérées (la Société et la Société Absorbante sont ci-après conjointement appelées «Sociétés Fusionnantes»).

IV. Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

(a) Les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 31 octobre 2007, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2007 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2561 du 10 novembre 2007.

(b) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

(c) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités lui incombant en relation avec la fusion proposée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion et la fusion y décrite, aux termes duquel la Société sera fusionnée par absorption dans la Société Absorbante par apport à la Société Absorbante de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Quatrième résolution

L'assemblée constate le caractère définitif de la fusion et reconnaît que la fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter du jour de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante:

a) la transmission universelle, tant entre la Société et Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Société Absorbante;

b) la Société cesse d'exister;

c) l'annulation des parts sociales de la Société;

d) toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

Par suite l'assemblée constate que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société dans le cadre de la fusion à compter de ce jour et que la Société Absorbante a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Cinquième résolution:

L'assemblée constate que l'apport de fusion de la Société à la société Absorbante comprend les propriétés immobilières désignées ci-après, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises;

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés par l'assemblée à Maître Jean-Claude Ginisty, notaire à Paris (France), ayant adresse professionnelle au 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, avec pouvoir de substitution, notamment de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout le nécessaire et l'utile pour y parvenir.

Désignation des biens appartenant à la société

LAGNY-LE-SEC (OISE), dans le Parc Logistique de Baranfosse, l'ensemble immobilier ayant pour assiette foncière un terrain cadastré section ZA numéros:

- 24 lieudit «le Petit Marchais» pour	0 ha 00 a 12 ca
- 25 lieudit «le Petit Marchais» pour	7 ha 51 a 33 ca
Soit une contenance totale de:	7 ha 51 a 45 ca

Intervention

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société, représenté par M. Grégoire Fraisse, prénommé, qui a requis le notaire instrumentant de prendre acte du fait qu'il nomme l'un quelconque des gérants de la Société Absorbante, soit M. Sansal Ozdemir, M. Roger Smith et M. Edward Joseph Kisala, ainsi que M. Henry Lazarski, Avocat près la Cour d'Appel de Paris, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, Mme Emeline Peltier, Avocate près la Cour d'Appel de Paris, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, et Madame Sandra Goutman, Notaire Assistant, ayant son adresse professionnelle au 54, avenue Marceau, 75008 Paris, agissant individuellement et séparément avec faculté de substitution, pour mandataires aux fins de comparaître devant Maître Jean-Claude Ginisty ou tout autre notaire français et y faire toutes déclarations, prendre acte et signer tous autres actes notariés réitératifs, confirmatifs, rectificatifs ou complémentaires et tous autres documents, déposer toutes pièces, élire domicile, substituer pouvoir et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire et utile afin que la mutation des biens

immobiliers ci-dessus, et plus généralement que la présente fusion, soient mis en œuvre, dûment déclarés (notamment aux bureaux des hypothèques compétents), publiés et rendus opposable aux tiers en France.

A la suite de ces opérations, les mandataires seront bien et valablement déchargés de tout ce qu'ils auront fait en vertu du présent mandat par le seul fait de la signature du ou des actes de dépôts, lesquels emporteront de plein droit la décharge des mandataires, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Requête en Exonération du Droit d'Apport Proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature, réalisé dans le contexte d'une fusion, consiste dans tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, d'une société commerciale ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg) à une autre société commerciale ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Certificat de réalisation définitive de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg,
- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,
- la fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, et qu'elle sera régulièrement opposable aux tiers à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Fraisse, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15654. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145110/219/237.

(070174135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Second Euro Industrial Cesson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 97.137.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.048,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established in December 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of SECOND EURO INDUSTRIAL CESSON S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.137 (the «Company»),

incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 20 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1327 of 12 December 2003.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the «Merger Proposal») pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 31, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2561 of November 10, 2007, pursuant to which Merger Proposal the Company shall be absorbed by SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l. (the «Absorbing Company»), a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.400, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 22 December 2004, published in the Mémorial C n ° 368 of 22 April 2005, with a subscribed and fully paid in share capital of forty-eight thousand seven hundred fifty Euro (€ 48,750.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of three Euro and ninety cents (€ 3.90) each, each fully paid up (the Company and the Absorbing Company being together referred to as the «Merging Companies»).

IV. After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting acknowledges and approves the completion of the following preliminary conditions to the merger:

(a) The boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on October 31, 2007, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on October 31, 2007 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law») in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2561 of November 10, 2007.

(b) The documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

(c) The undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed merger have been accomplished by the Merging Companies.

Third resolution

The meeting approves the Merger Proposal and the merger described therein, pursuant to which the Company merges into the Absorbing Company by contributing to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The meeting notes that the merger is now final, and acknowledges that the merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

a) the universal transfer, both as between the Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Company being transferred to the Absorbing Company;

b) the Company ceases to exist;

c) the cancellation of the shares of the Company;

d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

Pending, the meeting acknowledges that the Absorbing Company is now the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Company by virtue of the merger as from the date hereof, and that the Absorbing Company has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fifth resolution

The meeting acknowledges that the merger contribution of the Company to the Absorbing Company comprises the following real estate assets, which transfer shall be submitted to the legal formalities on real estate assets changes of ownership;

For this purpose, the meeting hereby empowers Maître Jean-Claude Ginisty, notary residing in Paris (France), with professional address at 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, with full authority and power of substitution to make all declarations, enact and execute any other declaratory deeds and other documents, elect domicile, substitute and more generally do whatever is necessary and useful for that purpose.

Designation of the Goods belonging to the Company

CESSON SEVIGNE (Ille et Vilaine), in the perimeter of the «Deuxième Tranche de la Zone Industrielle Sud Est de Rennes» mixed developing zone, a group of properties, cadastre section AX, numbers:

- 33 lieudit «19, rue de Bray» for	1 ha 61 a 90 ca
- 34 lieudit «19, rue de Bray» for	3 ha 38 a 59 ca
- 35 lieudit «rue de Bray» for	0 ha 01 a 80 ca
- 188 lieudit «rue de Bray» for	0 ha 00 a 25 ca
- 189 lieudit «17, rue de Bray» for	2 ha 26 a 02 ca
- 258 lieudit «19, rue de Bray» for	0 ha 03 a 44 ca
- 259 lieudit «19, rue de Bray» for	0 ha 10 a 15 ca
- 304 lieudit «rue de Bray» for	0 ha 00 a 75 ca
- 493 lieudit «rue de Bray» for	0 ha 08 a 97 ca
- 495 lieudit «rue de Bray» for	0 ha 00 a 18 ca
- 498 lieudit «rue de Bray» for	<u>0 ha 15 a 04 ca</u>
Being a total surface of	7 ha 67 a 09 ca

Intervention

Thereupon intervened the Company's board of managers, here represented by Mr Grégoire Fraisse, prenamed, which requested the undersigned notary to act that it appoints any of the Company's managers, being Mr Sansal Ozdemir, Mr Roger Smith, and Edward Joseph Kisala, together with Mr Henry Lazarski, attorney-at-law, having his professional address at 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, Mrs Emeline Peltier, attorney-at-law, having her professional address at 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, and Mrs Sandra Goutman, Assistant Notary, having her professional address at 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, acting individually and separately with power of substitution, its proxies to appear in front of Maître Jean-Claude Ginisty or any other French notary and make all declarations, enact and execute any other iterating, confirming, corrective or additional deeds and other documents, elect domicile, file documents, substitute and more generally do whatever is necessary and useful for the purpose of having the above real estate transfer, and more generally the present merger, fully implemented, declared (notably to mortgage bureaus), published and made binding on third parties in France.

Further to these operations, the proxies will be fully discharge for the execution of their mandate by the mere effect of the execution of the bailment(s), which shall bring ipso jure full discharge to the proxies without any need for another special written instrument.

Variable Rate Capital Duty Exemption Request

Insofar the contribution in kind, realized in the context of a merger, consists of all assets and all liabilities, without any restriction or limitation, of a company having its registered office in the European Union (Luxembourg) to another company having its registered office in the European Union (Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital duty exemption.

Certificate of merger fulfillment

The undersigned notary certifies that:

- the merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,
- the merger is final as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and that it will be binding on third parties as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian names, civil status and residences, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048,

Représentée aux fins des présentes par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée en décembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. La comparante est l'associé unique de la société SECOND EURO INDUSTRIAL CESSON S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.137 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1327 du 12 décembre 2003.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le «Projet de Fusion») en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2561 du 10 novembre 2007, selon lequel la Société est absorbée par SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l. (la «Société Absorbante»), une société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.400, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 368 du 22 avril 2005, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de quarante-huit mille sept cent cinquante Euro (€ 48.750,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de trois Euro et quatre-vingt-dix cents (€ 3,90) chacune, entièrement libérées (la Société et la Société Absorbante sont ci-après conjointement appelées «Sociétés Fusionnantes»).

IV. Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

(a) Les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 31 octobre 2007, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2007 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2561 du 10 novembre 2007.

(b) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

(c) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités lui incombant en relation avec la fusion proposée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion et la fusion y décrite, aux termes duquel la Société sera fusionnée par absorption dans la Société Absorbante par apport à la Société Absorbante de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Quatrième résolution

L'assemblée constate le caractère définitif de la fusion et reconnaît que la fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter du jour de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante:

a) la transmission universelle, tant entre la Société et Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Société Absorbante;

b) la Société cesse d'exister;

- c) l'annulation des parts sociales de la Société;
- d) toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

Par suite l'assemblée constate que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société dans le cadre de la fusion à compter de ce jour et que la Société Absorbante a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que l'apport de fusion de la Société à la société Absorbante comprend les propriétés immobilières désignées ci-après, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises;

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés par l'assemblée à Maître Jean-Claude Ginisty, notaire à Paris (France), ayant adresse professionnelle au 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, avec pouvoir de substitution, notamment de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout le nécessaire et l'utile pour y parvenir.

Désignation des Biens appartenant à la Société

CESSON SEVIGNE (Ille et Vilaine), dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté dénommée «Deuxième Tranche de la Zone Industrielle Sud Est de Rennes» l'ensemble immobilier cadastré section AX, numéros:

- 33 lieudit «19, rue de Bray» pour	1 ha 61 a 90 ca
- 34 lieudit «19, rue de Bray» pour	3 ha 38 a 59 ca
- 35 lieudit «rue de Bray» pour	0 ha 01 a 80 ca
- 188 lieudit «rue de Bray» pour	0 ha 00 a 25 ca
- 189 lieudit «17, rue de Bray» pour	2 ha 26 a 02 ca
- 258 lieudit «19, rue de Bray» pour	0 ha 03 a 44 ca
- 259 lieudit «19, rue de Bray» pour	0 ha 10 a 15 ca
- 304 lieudit «rue de Bray» pour	0 ha 00 a 75 ca
- 493 lieudit «rue de Bray» pour	0 ha 08 a 97 ca
- 495 lieudit «rue de Bray» pour	0 ha 00 a 18 ca
- 498 lieudit «rue de Bray» pour	0 ha 15 a 04 ca
Soit une contenance totale de:	7 ha 67 a 09 ca

Intervention

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société, représenté par M. Grégoire Fraisse, prénommé, qui a requis le notaire instrumentant de prendre acte du fait qu'il nomme l'un quelconque des gérants de la Société Absorbante, soit M. Sansal Ozdemir, M. Roger Smith et M. Edward Joseph Kisala, ainsi que M. Henry Lazarski, Avocat près la Cour d'Appel de Paris, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, Mme Emeline Peltier, Avocate près la Cour d'Appel de Paris, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, et Madame Sandra Goutman, Notaire Assistant, ayant son adresse professionnelle au 54, avenue Marceau, 75008 Paris, agissant individuellement et séparément avec faculté de substitution, pour mandataires aux fins de comparaître devant Maître Jean-Claude Ginisty ou tout autre notaire français et y faire toutes déclarations, prendre acte et signer tous autres actes notariés réitératifs, confirmatifs, rectificatifs ou complémentaires et tous autres documents, déposer toutes pièces, élire domicile, substituer pouvoir et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire et utile afin que la mutation des biens immobiliers ci-dessus, et plus généralement que la présente fusion, soient mis en oeuvre, dûment déclarés (notamment aux bureaux des hypothèques compétents), publiés et rendus opposable aux tiers en France.

A la suite de ces opérations, les mandataires seront bien et valablement déchargés de tout ce qu'ils auront fait en vertu du présent mandat par le seul fait de la signature du ou des actes de dépôts, lesquels emporteront de plein droit la décharge des mandataires, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Requête en Exonération du Droit d'Apport Proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature, réalisé dans le contexte d'une fusion, consiste dans tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, d'une société commerciale ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg) à une autre société commerciale ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Certificat de réalisation définitive de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg,
- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,
- la fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, et qu'elle sera régulièrement opposable aux tiers à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Fraisse, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15653. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007145112/219/254.

(070174133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Second Euro Industrial Bourges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.961.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.048,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established in December 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of SECOND EURO INDUSTRIAL BOURGES S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.961 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 20 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1300 of 5 December 2003.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.00), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the «Merger Proposal») pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 31, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2561 of November 10, 2007, pursuant to which Merger Proposal the Company shall be absorbed by SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l. (the «Absorbing Company»), a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.400, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 22 December 2004, published in the Mémorial C n° 368 of 22 April 2005, with a subscribed and fully paid in share capital of forty-eight thousand seven hundred fifty Euro (€ 48,750.00), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of three Euro and ninety cents (€ 3.90) each, each fully paid up (the Company and the Absorbing Company being together referred to as the «Merging Companies»).

IV. After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting acknowledges and approves the completion of the following preliminary conditions to the merger:

(a) The boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on October 31, 2007, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on October 31, 2007 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law») in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2561 of November 10, 2007.

(b) The documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

(c) The undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed merger have been accomplished by the Merging Companies.

Third resolution

The meeting approves the Merger Proposal and the merger described therein, pursuant to which the Company merges into the Absorbing Company by contributing to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The meeting notes that the merger is now final, and acknowledges that the merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Company being transferred to the Absorbing Company;
- b) the Company ceases to exist;
- c) the cancellation of the shares of the Company;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

Pending, the meeting acknowledges that the Absorbing Company is now the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Company by virtue of the merger as from the date hereof, and that the Absorbing Company has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fifth resolution

The meeting acknowledges that the merger contribution of the Company to the Absorbing Company comprises the following real estate assets, which transfer shall be submitted to the legal formalities on real estate assets changes of ownership;

For this purpose, the meeting hereby empowers Maître Jean-Claude Ginisty, notary residing in Paris (France), with professional address at 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, with full authority and power of substitution to make all declarations, enact and execute any other declaratory deeds and other documents, elect domicile, substitute and more generally do whatever is necessary and useful for that purpose.

Designation of the goods belonging to the company

SAINT GERMAIN DU PUY (Cher), allée Stendhal, a group of properties, cadastre section BC, numbers:

- 69 lieudit «Allée Stendhal» for	00 ha 40 a 00 ca,
- 72 lieudit «Les Champs du Pont au Réau» for	<u>01 ha 16 a 88 ca,</u>
Being a total surface of	01 ha 56 a 88 ca

Intervention

Thereupon intervened the Company's board of managers, here represented by Mr Grégoire Fraisse, prenamed, which requested the undersigned notary to act that it appoints any of the Company's managers, being Mr Sansal Ozdemir, Mr Roger Smith, and Edward Joseph Kisala, together with Mr Henry Lazarski, attorney-at-law, having his professional address at 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, Mrs Emeline Peltier, attorney-at-law, having her professional address at 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, and Mrs Sandra Goutman, Assistant Notary, having her professional address at 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, acting individually and separately with power of substitution, its proxies to appear in front of Maître Jean-Claude Ginisty or any other French notary and make all declarations, enact and execute any other iterating, confirming, corrective or additional deeds and other documents, elect domicile, file documents, substitute and more generally do whatever is necessary and useful for the purpose of having the above real estate transfer, and more generally the present merger, fully implemented, declared (notably to mortgage bureaus), published and made binding on third parties in France.

Further to these operations, the proxies will be fully discharge for the execution of their mandate by the mere effect of the execution of the bailment(s), which shall bring ipso jure full discharge to the proxies without any need for another special written instrument.

Variable Rate Capital Duty Exemption Request

Insofar the contribution in kind, realized in the context of a merger, consists of all assets and all liabilities, without any restriction or limitation, of a company having its registered office in the European Union (Luxembourg) to another

company having its registered office in the European Union (Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital duty exemption.

Certificate of merger fulfillment

The undersigned notary certifies that:

- the merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,
- the merger is final as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and that it will be binding on third parties as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian names, civil status and residences, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048,

Représentée aux fins des présentes par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée en décembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. La comparante est l'associé unique de la société SECOND EURO INDUSTRIAL BOURGES S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.961 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1300 du 5 décembre 2003.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le «Projet de Fusion») en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2561 du 10 novembre 2007, selon lequel la Société est absorbée par SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l. (la «Société Absorbante»), une société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.400, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 368 du 22 avril 2005, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de quarante-huit mille sept cent cinquante Euro (€ 48.750,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de trois Euro et quatre-vingt-dix cents (€ 3,90) chacune, entièrement libérées (la Société et la Société Absorbante sont ci-après conjointement appelées «Sociétés Fusionnantes»).

IV. Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

(a) Les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 31 octobre 2007, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2007 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2561 du 10 novembre 2007.

(b) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

(c) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités lui incombant en relation avec la fusion proposée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion et la fusion y décrite, aux termes duquel la Société sera fusionnée par absorption dans la Société Absorbante par apport à la Société Absorbante de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Quatrième résolution

L'assemblée constate le caractère définitif de la fusion et reconnaît que la fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter du jour de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société et Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Société Absorbante;
- b) la Société cesse d'exister;
- c) l'annulation des parts sociales de la Société;
- d) toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

Par suite l'assemblée constate que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société dans le cadre de la fusion à compter de ce jour et que la Société Absorbante a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que l'apport de fusion de la Société à la société Absorbante comprend les propriétés immobilières désignées ci-après, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises;

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés par l'assemblée à Maître Jean-Claude Ginisty, notaire à Paris (France), ayant adresse professionnelle au 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, avec pouvoir de substitution, notamment de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout le nécessaire et l'utile pour y parvenir.

Désignation des biens appartenant à la société

SAINT GERMAIN DU PUY (Cher), allée Stendhal, l'ensemble immobilier cadastré section BC, numéros:	
- 69 lieudit «Allée Stendhal» pour	00 ha 40 a 00 ca,
- 72 lieudit «Les Champs du Pont au Réau» pour	01 ha 16 a 88 ca,
Soit une contenance totale de	01 ha 56 a 88 ca

Intervention

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société, représenté par M. Grégoire Fraisse, prénommé, qui a requis le notaire instrumentant de prendre acte du fait qu'il nomme l'un quelconque des gérants de la Société Absorbante, soit M. Sansal Ozdemir, M. Roger Smith et M. Edward Joseph Kisala, ainsi que M. Henry Lazarski, Avocat près la Cour d'Appel de Paris, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, Mme Emeline Peltier, Avocate près la Cour d'Appel de Paris, ayant son adresse professionnelle au 9 rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, et Madame Sandra Goutman, Notaire Assistant, ayant son adresse professionnelle au 54, avenue Marceau, 75008 Paris, agissant individuellement et séparément avec faculté de substitution, pour mandataires aux fins de comparaître devant Maître Jean-Claude Ginisty ou tout autre notaire français et y faire toutes déclarations, prendre acte et signer tous autres actes notariés réitératifs, confirmatifs, rectificatifs ou complémentaires et tous autres documents, déposer toutes pièces, élire domicile, substituer pouvoir et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire et utile afin que la mutation des biens immobiliers ci-dessus, et plus généralement que la présente fusion, soient mis en œuvre, dûment déclarés (notamment aux bureaux des hypothèques compétents), publiés et rendus opposable aux tiers en France.

A la suite de ces opérations, les mandataires seront bien et valablement déchargés de tout ce qu'ils auront fait en vertu du présent mandat par le seul fait de la signature du ou des actes de dépôts, lesquels emporteront de plein droit la décharge des mandataires, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Requête en Exonération du Droit d'Apport Proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature, réalisé dans le contexte d'une fusion, consiste dans tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, d'une société commerciale ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg) à une autre société commerciale ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Certificat de réalisation définitive de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,
- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,
- la fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, et qu'elle sera régulièrement opposable aux tiers à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Fraisse, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15652. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007145114/219/234.

(070174128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Second Euro Industrial Avignon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.959.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.048,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established in December 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of SECOND EURO INDUSTRIAL AVIGNON S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.959 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 20 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1300 of 5 December 2003.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the «Merger Proposal») pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 31, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2561 of November 10, 2007, pursuant to which Merger Proposal the Company shall be absorbed by SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l. (the «Absorbing Company»), a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.400, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 22 December 2004, published in the Mémorial C n° 368 of 22 April 2005, with a subscribed and fully paid in share capital of forty-eight thousand seven hundred fifty Euro (€ 48,750.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of three Euro and ninety cents (€ 3.90) each, each fully paid up (the Company and the Absorbing Company being together referred to as the «Merging Companies»).

IV. After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting acknowledges and approves the completion of the following preliminary conditions to the merger:

(a) The boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on October 31, 2007, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on October 31, 2007 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law») in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2561 of November 10, 2007.

(b) The documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

(c) The undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed merger have been accomplished by the Merging Companies.

Third resolution

The meeting approves the Merger Proposal and the merger described therein, pursuant to which the Company merges into the Absorbing Company by contributing to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The meeting notes that the merger is now final, and acknowledges that the merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

a) the universal transfer, both as between the Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Company being transferred to the Absorbing Company;

b) the Company ceases to exist;

c) the cancellation of the shares of the Company;

d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

Pending, the meeting acknowledges that the Absorbing Company is now the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Company by virtue of the merger as from the date hereof, and that the Absorbing Company has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fifth resolution

The meeting acknowledges that the merger contribution of the Company to the Absorbing Company comprises the following real estate assets, which transfer shall be submitted to the legal formalities on real estate assets changes of ownership;

For this purpose, the meeting hereby empowers Maître Jean-Claude Ginisty, notary residing in Paris (France), with professional address at 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, with full authority and power of substitution to make all declarations, enact and execute any other declaratory deeds and other documents, elect domicile, substitute and more generally do whatever is necessary and useful for that purpose.

Designation of the Goods belonging to the Company

AVIGNON (Vaucluse) Quartier de Courtine, 286, rue Gallias, on a plot of land of 71.560 sq.m., cadastre section CS, numbers:

- 642 lieudit «286, rue Gallias» for 03 ha 02 a 00 ca,
- 643 lieudit «Gallias» for 00 ha 19 a 00 ca,
- 36 lieudit «Gallias» for 00 ha 08 a 30 ca,

- 38 lieudit «Gallias» for	00 ha 07 a 52 ca,
- 922 lieudit «Gallias» for	00 ha 00 a 98 ca,
- 923 lieudit «Gallias» for	00 ha 01 a 44 ca,
- 924 lieudit «Gallias» for	00 ha 00 a 33 ca,
- 925 lieudit «Gallias» for	00 ha 00 a 57 ca,
- 920 lieudit «Gallias» for	00 ha 00 a 37 ca,
- 921 lieudit «Gallias» for	00 ha 02 a 53 ca,
- 926 lieudit «Gallias» for	00 ha 00 a 10 ca,
- 927 lieudit «Gallias» for	00 ha 47 a 61 ca,
- 686 lieudit «Gallias» for	00 ha 00 a 85 ca,
- 688 lieudit «Gallias» for	00 ha 02 a 50 ca,
- 984 lieudit «Gallias» for	<u>03 ha 21 a 50 ca,</u>
Being a total surface of	07 ha 15 a 60 ca

Intervention

Thereupon intervened the Company's board of managers, here represented by Mr Grégoire Fraisse, prenamed, which requested the undersigned notary to act that it appoints any of the Company's managers, being Mr Sansal Ozdemir, Mr. Roger Smith, and Edward Joseph Kisala, together with Mr Henry Lazarski, attorney at law, having his professional address at 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, Mrs Emeline Peltier, attorney at law, having her professional address at 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, and Mrs Sandra Goutman, Assistant Notary, having her professional address at 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, acting individually and separately with power of substitution, its proxies to appear in front of Maître Jean-Claude Ginisty or any other French notary and make all declarations, enact and execute any other iterating, confirming, corrective or additional deeds and other documents, elect domicile, file documents, substitute and more generally do whatever is necessary and useful for the purpose of having the above real estate transfer, and more generally the present merger, fully implemented, declared (notably to mortgage bureaus), published and made binding on third parties in France.

Further to these operations, the proxies will be fully discharge for the execution of their mandate by the mere effect of the execution of the bailment(s), which shall bring ipso jure full discharge to the proxies without any need for another special written instrument.

Variable Rate Capital Duty Exemption Request

Insofar the contribution in kind, realized in the context of a merger, consists of all assets and all liabilities, without any restriction or limitation, of a company having its registered office in the European Union (Luxembourg) to another company having its registered office in the European Union (Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital duty exemption.

Certificate of merger fulfillment

The undersigned notary certifies that:

- the merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,
- the merger is final as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and that it will be binding on third parties as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian names, civil status and residences, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048,

Représentée aux fins des présentes par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée en décembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. La comparante est l'associé unique de la société SECOND EURO INDUSTRIAL AVIGNON S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.959 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1300 du 5 décembre 2003.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le «Projet de Fusion») en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2561 du 10 novembre 2007, selon lequel la Société est absorbée par SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l. (la «Société Absorbante»), une société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.400, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 368 du 22 avril 2005, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de quarante-huit mille sept cent cinquante Euro (€ 48.750,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de trois Euro et quatre-vingt-dix cents (€ 3,90) chacune, entièrement libérées (la Société et la Société Absorbante sont ci-après conjointement appelées «Sociétés Fusionnantes»).

IV. Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

(a) Les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 31 octobre 2007, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2007 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2561 du 10 novembre 2007.

(b) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

(c) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités lui incombant en relation avec la fusion proposée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion et la fusion y décrite, aux termes duquel la Société sera fusionnée par absorption dans la Société Absorbante par apport à la Société Absorbante de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Quatrième résolution

L'assemblée constate le caractère définitif de la fusion et reconnaît que la fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter du jour de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante:

a) la transmission universelle, tant entre la Société et Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Société Absorbante;

b) la Société cesse d'exister;

c) l'annulation des parts sociales de la Société;

d) toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

Par suite l'assemblée constate que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société dans le cadre de la fusion à compter de ce jour et que la Société Absorbante a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que l'apport de fusion de la Société à la société Absorbante comprend les propriétés immobilières désignées ci-après, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises;

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés par l'assemblée à Maître Jean-Claude Ginisty, notaire à Paris (France), ayant adresse professionnelle au 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, avec pouvoir de substitution, notamment de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout le nécessaire et l'utile pour y parvenir.

Désignation des Biens appartenant à la Société

AVIGNON (Vaucluse) Quartier de Courtine, 286 rue Gallias, sur un terrain d'une superficie totale de 71.560m², cadastre section CS, numéros:

- 642 lieudit «286, rue Gallias» pour une contenance de	03 ha 02 a 00 ca,
- 643 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 19 a 00 ca,
- 36 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 08 a 30 ca,
- 38 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 07 a 52 ca,
- 922 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 00 a 98 ca,
- 923 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 01 a 44 ca,
- 924 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 00 a 33 ca,
- 925 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 00 a 57 ca,
- 920 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 00 a 37 ca,
- 921 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 02 a 53 ca,
- 926 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 00 a 10 ca,
- 927 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 47 a 61 ca,
- 686 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 00 a 85 ca,
- 688 lieudit «Gallias» pour une contenance de	00 ha 02 a 50 ca,
- 984 lieudit «Gallias» pour une contenance de	03 ha 21 a 50 ca,
Soit une contenance totale de	07 ha 15 a 60 ca

Intervention

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société, représentée par M. Grégoire Fraisse, prénommé, qui a requis le notaire instrumentant de prendre acte du fait qu'il nomme l'un quelconque des gérants de la Société Absorbante, soit M. Sansal Ozdemir, M. Roger Smith et M. Edward Joseph Kisala, ainsi que M. Henry Lazarski, Avocat près la Cour d'Appel de Paris, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, Mme Emeline Peltier, Avocate près la Cour d'Appel de Paris, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, et Madame Sandra Goutman, Notaire Assistant, ayant son adresse professionnelle au 54, avenue Marceau, 75008 Paris, agissant individuellement et séparément avec faculté de substitution, pour mandataires aux fins de comparaître devant Maître Jean-Claude Ginisty ou tout autre notaire français et y faire toutes déclarations, prendre acte et signer tous autres actes notariés réitératifs, confirmatifs, rectificatifs ou complémentaires et tous autres documents, déposer toutes pièces, élire domicile, substituer pouvoir et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire et utile afin que la mutation des biens immobiliers ci-dessus, et plus généralement que la présente fusion, soient mis en oeuvre, dûment déclarés (notamment aux bureaux des hypothèques compétents), publiés et rendus opposable aux tiers en France.

A la suite de ces opérations, les mandataires seront bien et valablement déchargés de tout ce qu'ils auront fait en vertu du présent mandat par le seul fait de la signature du ou des actes de dépôts, lesquels emporteront de plein droit la décharge des mandataires, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Requête en Exonération du Droit d'Apport Proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature, réalisé dans le contexte d'une fusion, consiste dans tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, d'une société commerciale ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg) à une autre société commerciale ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Certificat de réalisation définitive de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,

- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,
- la fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, et qu'elle sera régulièrement opposable aux tiers à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Fraisse, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15651. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007145115/219/262.

(070174122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Second Euro Industrial Unna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.750,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.400.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.048,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established in December 2007

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.400 (the Absorbing Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 22 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 368 of 22 April 2005, which articles of association were amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, of 19 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations n°2801 of 4 December 2007, and last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, of 30 October 2007, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations is pending.

II. The Absorbing Company's share capital is set at forty-eight thousand seven hundred fifty Euro (€ 48.750,00), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of three Euro ninety cents (€ 3,90) each.

III. The Absorbing Company adopted a merger proposal (the «Merger Proposal») pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 31, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2561 of November 10, 2007, pursuant to which Merger Proposal the Absorbing Company shall absorb:

1. SECOND EURO INDUSTRIAL AVIGNON S.à r.l. («Avignon»), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.959, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 20 November 2003, published in the Mémorial C n° 1300 of 5 December 2003, with a subscribed and fully paid in share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500,00), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25,00) each,

2. SECOND EURO INDUSTRIAL BOURGES S.à r.l. («Bourges»), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.961, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 20 November 2003, published in the Mémorial C n° 1300 of 5 December 2003, with a subscribed and fully paid in share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500,00), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25,00) each,

3. SECOND EURO INDUSTRIAL CESSON S.à r.l. («Cesson»), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.137, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 20 November 2003, published in the Mémorial C n° 1327 of 12 December 2003, with a subscribed and fully paid in share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500,00), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25,00) each,

4. SECOND EURO INDUSTRIAL LAGNY-LE-SEC S.à r.l. («Lagny»), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.960, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 20 November 2003, published in the Mémorial C n° 1300 of 5 December 2003, with a subscribed and fully paid in share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500,00), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25,00) each,

5. SECOND EURO INDUSTRIAL MACON S.à r.l. («Macon»), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.103, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, of 20 November 2003, published in the Mémorial C n° 1326 of 12 December 2003, with a subscribed and fully paid in share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500,00), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25,00) each.

Avignon, Bourges, Cesson, Lagny and Macon are collectively referred to as the «Companies», and the Companies and the Absorbing Company are together referred to as the «Merging Companies».

IV. Each of the Companies, pursuant to an extraordinary shareholders meeting enacted as a deed by the undersigned notary on the date hereof, 11 December 2007, has purely and simply approved the Merger Proposal and acknowledged that the merger shall have the following consequences ipso jure and simultaneously as from the date of its approval by the extraordinary shareholders meeting of the Merging Companies (hereafter the «Merger»):

a) the universal transfer, both as between the Companies and the Absorbing Company and vis-à-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Companies to the Absorbing Company;

b) the Companies shall cease to exist;

c) the cancellation of all the shares of the Companies

d) all other consequences set forth in the Merger Proposal..

V. After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The entire share capital of the Absorbing Company being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting acknowledges and approves the completion of the following preliminary conditions to the merger:

(a) The boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on October 31, 2007, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on October 31, 2007 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law») in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2561 of November 10, 2007.

(b) The documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

(c) The undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed merger have been accomplished by the Merging Companies.

Third resolution

The meeting approves the Merger Proposal and the merger described therein, pursuant to which the Absorbing Company will merge by absorption with the Companies by contributing to the Absorbing Company all their assets and all their liabilities, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The meeting notes that the Merger is now final, and acknowledges that the Merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Companies and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Companies being transferred to the Absorbing Company;
- b) the Companies cease to exist;
- c) the cancellation of the shares of the Companies;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

Pending, the meeting acknowledges that the Absorbing Company is the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Companies by virtue of the Merger as from the date hereof, and that it has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fifth resolution

The meeting acknowledges that the merger contribution of the Companies to the Absorbing Company comprises the following real estate assets, which transfer shall be submitted to the legal formalities on real estate assets changes of ownership.

For this purpose, the meeting hereby empowers Maître Jean-Claude Ginisty, notary residing in Paris (France), with professional address at 54, avenue Marceau, 75008 Paris, France, with full authority and power of substitution to make all declarations, enact and execute any other declaratory deeds and other documents, elect domicile, substitute and more generally do whatever is necessary and useful for that purpose.

DESIGNATION OF THE GOODS BELONGING TO THE COMPANIES

«Avignon»

AVIGNON (Vaucluse) Quartier de Courtine, 286 rue Gallias, on a plot of land of 71.560 sq.m., cadastre section CS, numbers:

- 642 lieudit «286, rue Gallias» for 03 ha 02 a 00 ca,
- 643 lieudit «Gallias» for 00 ha 19 a 00 ca,
- 36 lieudit «Gallias» for 00 ha 08 a 30 ca,
- 38 lieudit «Gallias» for 00 ha 07 a 52 ca,
- 922 lieudit «Gallias» for 00 ha 00 a 98 ca,
- 923 lieudit «Gallias» for 00 ha 01 a 44 ca,
- 924 lieudit «Gallias» for 00 ha 00 a 33 ca,
- 925 lieudit «Gallias» for 00 ha 00 a 57 ca,
- 920 lieudit «Gallias» for 00 ha 00 a 37 ca,
- 921 lieudit «Gallias» for 00 ha 02 a 53 ca,
- 926 lieudit «Gallias» for 00 ha 00 a 10 ca,
- 927 lieudit «Gallias» for 00 ha 47 a 61 ca,
- 686 lieudit «Gallias» for 00 ha 00 a 85 ca,
- 688 lieudit «Gallias» for 00 ha 02 a 50 ca,
- 984 lieudit «Gallias» for 03 ha 21 a 50 ca,

Being a total surface of 07 ha 15 a 60 ca

«Bourges»

SAINT GERMAIN DU PUY (Cher), allée Stendhal, a group of properties, cadastre section BC, numbers:

- 69 lieudit «Allée Stendhal» for 00 ha 40 a 00 ca,
- 72 lieudit «Les Champs du Pont au Réau» for 01 ha 16 a 88 ca,

Being a total surface of 01 ha 56 a 88 ca

«Cesson»

CESSON SEVIGNE (Ille et Vilaine), in the perimeter of the «Deuxième Tranche de la Zone Industrielle Sud Est de Rennes» mixed developing zone, a group of properties, cadastre section AX, numbers:

- 33 lieudit «19, rue de Bray» for 1 ha 61 a 90 ca
- 34 lieudit «19, rue de Bray» for 3 ha 38 a 59 ca
- 35 lieudit «rue de Bray» for 0 ha 01 a 80 ca
- 188 lieudit «rue de Bray» for 0 ha 00 a 25 ca
- 189 lieudit «17 rue de Bray» for 2 ha 26 a 02 ca
- 258 lieudit «19 rue de Bray» for 0 ha 03 a 44 ca
- 259 lieudit «19 rue de Bray» for 0 ha 10 a 15 ca

- 304 lieudit «rue de Bray» for 0 ha 00 a 75 ca
- 493 lieudit «rue de Bray» for 0 ha 08 a 97 ca
- 495 lieudit «rue de Bray» for 0 ha 00 a 18 ca
- 498 lieudit «rue de Bray» for 0 ha 15 a 04 ca

Being a total surface of 7 ha 67 a 09 ca

«Lagny»

LAGNY-LE-SEC (Oise), in the Baranfosse logistics park, a group of properties on a plot of land, cadastre section ZA, numbers:

- 24 lieudit «le Petit Marchais» for 0 ha 00 a 12 ca
- 25 lieudit «le Petit Marchais» for 7 ha 51 a 33 ca

Being a total surface of 7 ha 51 a 45 ca

«Macon»

MACON (Saône et Loire), 215, rue Einstein, «Stand» Industrial Zone, a group of properties, cadastre section AN, number:

- 159 lieudit «215 rue Einstein» for 5 ha 04 a 52 ca

Being a total surface of 5 ha 04 a 52 ca

Intervention

Thereupon intervened the Absorbing Company's board of managers, here represented by Mr Grégoire Fraise, pre-named, which requested the undersigned notary to act that it appoints any of the Absorbing Company's managers, being Mr Sansal Ozdemir, Mr Roger Smith, and Edward Joseph Kisala, together with Mr Henry Lazarski, attorney-at-law, having his professional address at 9 rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, Mrs Emeline Peltier, attorney-at-law, having her professional address at 9 rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, and Mrs Sandra Goutman, Assistant Notary, having her professional address at 54 avenue Marceau, 75008 Paris, France, acting individually and separately with power of substitution, its proxies to appear in front of Maître Jean-Claude Ginisty or any other French notary and make all declarations, enact and execute any other iterating, confirming, corrective or additional deeds and other documents, elect domicile, file documents, substitute and more generally do whatever is necessary and useful for the purpose of having the above real estate transfer, and more generally the present Merger, fully implemented, declared (notably to mortgage bureaus), published and made binding on third parties in France.

Further to these operations, the proxies will be fully discharge for the execution of their mandate by the mere effect of the execution of the bailment(s), which shall bring ipso jure full discharge to the proxies without any need for another special written instrument.

Sixth Resolution

The meeting resolved, in full compliance with the Merger Proposal, to increase the Absorbing Company's share capital increase in the amount of sixteen million five hundred fifty-five thousand five hundred Euro (€ 16.555.500,00) to bring it from its present amount of forty-eight thousand seven hundred fifty Euro (€ 48.750,00) to sixteen million six hundred four thousand two hundred fifty Euro (€ 16.604.250,00) by issuing four million two hundred forty-five thousand (4.245.000) new shares with a nominal value of three Euro and ninety cents (€ 3,90) each.

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, pre-named, declared to subscribe for the four million two hundred forty-five thousand (4.245.000) new shares, and fully paid them up in nominal value for an amount of sixteen million five hundred fifty-five thousand five hundred Euro (€ 16.555.500,00), together with a total merger premium of twenty-two thousand five hundred sixty-nine Euro and nineteen cents (€ 22.569,19), being a total aggregate amount of sixteen million five hundred seventy-eight thousand sixty-nine Euro and nineteen cents (€ 16.578.069,19) representing the merger contribution value of the Companies to the Absorbing Company.

Seventh Resolution

Further to the issuance of new shares, the meeting resolves to amend article 6, 1st paragraph of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

«The share capital is set at sixteen million six hundred four thousand two hundred fifty Euro (€ 16,604,250.-) represented by four million two hundred fifty-seven thousand five hundred (4,257,500) shares with a nominal value of three Euro and ninety cents (€ 3.90) each.»

Variable Rate Capital Duty Exemption Request

Insofar the contribution in kind, realized in the context of a merger, consists of all assets and all liabilities, without any restriction or limitation, of several commercial companies having their registered office in the European Union (Luxembourg) to another commercial company having its registered office in the European Union (Luxembourg), the Absorbing Company refers to article 4-1 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital duty exemption.

Certificate of merger fulfillment

The undersigned notary certifies that:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,
- the Merger is final as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and that it will be binding on third parties as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian names, civil status and residences, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048,

Représentée aux fins des présentes par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée en décembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. La comparante est l'associé unique de la société SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant en vertu du droit du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.400 (la «Société Absorbante»), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°368 du 22 avril 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2801 du 4 décembre 2007, et dernièrement modifiés suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaires de résidence à Luxembourg, reçu en date du 30 octobre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève à quarante-huit mille sept cent cinquante Euro (€ 48.750,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de trois Euro quatre-vingt-dix cents (€ 3,90) chacune.

III. La Société Absorbante a adopté un projet de fusion (le «Projet de Fusion») en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2561 du 10 novembre 2007, selon lequel la Société doit absorber :

1. SECOND EURO INDUSTRIAL AVIGNON S.à r.l. («Avignon»), une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.959, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire à Mersch, daté du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C n° 1300 du 5 décembre 2003, ayant un capital social souscrit et intégralement libéré de twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,00) chacune,

2. SECOND EURO INDUSTRIAL BOURGES S.à r.l. («Bourges»), une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.961, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire à Mersch, daté du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C n° 1300 du 5 décembre 2003, ayant un capital social souscrit et intégralement libéré de twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,00) chacune,

3. SECOND EURO INDUSTRIAL CESSON S.à r.l. («Cesson»), une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.137, constituée

suisant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire à Mersch, daté du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C n° 1327 du 12 décembre 2003, ayant un capital social souscrit et intégralement libéré de twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,00) chacune,

4. SECOND EURO INDUSTRIAL LAGNY-LE-SEC S.à r.l. («Lagny»), une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.960, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire à Mersch, daté du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C n° 1300 du 5 décembre 2003, ayant un capital social souscrit et intégralement libéré de twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,00) chacune,

5. SECOND EURO INDUSTRIAL MACON S.à r.l. («Macon»), une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.103, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire à Mersch, daté du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C n° 1326 du 12 décembre 2003, ayant un capital social souscrit et intégralement libéré de twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,00) chacune.

Avignon, Bourges, Cesson, Lagny et Macon sont ci-après collectivement dénommées les «Sociétés», et les Sociétés et la Société Absorbante sont ci-après collectivement dénommées les «Sociétés Fusionnantes».

IV. Chacune des Sociétés a, suivant assemblée générale extraordinaire des associés dont le procès verbal a été établi en la forme authentique par acte notarié reçu par le notaire instrumentant ce jour 11 décembre 2007, approuvé purement et simplement le Projet de Fusion et reconnu que la fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter du jour de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante :

a) la transmission universelle, tant entre les Sociétés et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés à la Société Absorbante;

b) les Sociétés cessent d'exister;

c) l'annulation des parts sociales des Sociétés;

d) toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

V. Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

Résolutions

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société Absorbante étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés présents ou représentés se considérant comme dûment et valablement convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

(a) Les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 31 octobre 2007, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2007 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2561 du 10 novembre 2007.

(b) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

(c) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités lui incombant en relation avec la fusion proposée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion et la fusion y décrite, aux termes duquel la Société Absorbante fusionne par voie d'absorption avec les Sociétés par apport à la Société Absorbante de tous leurs actifs et de tous leurs passifs, sans restriction ni limitation.

Quatrième résolution

L'assemblée constate le caractère définitif de la Fusion et reconnaît que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément à compter de ce jour et par suite de son approbation les effets suivants:

a) la transmission universelle, tant entre les Sociétés et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés à la Société Absorbante;

b) les Sociétés cessent d'exister;

c) l'annulation des parts sociales des Sociétés;

d) toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

Par suite l'assemblée constate que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par les Sociétés dans le cadre de la Fusion à compter de ce jour et qu'elle a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que l'apport de fusion des Sociétés à la Société Absorbante comprend les propriétés immobilières désignées ci-après, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises.

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés par l'assemblée à Maître Jean-Claude Ginisty, notaire à Paris (France), ayant adresse professionnelle au 54 avenue Marceau, 75008 Paris, France, avec pouvoir de substitution, notamment de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout le nécessaire et l'utile pour y parvenir.

Désignation des biens appartenant aux sociétés

«Avignon»

Avignon (Vaucluse) Quartier de Courtine, 286 rue Gallias, sur un terrain d'une superficie totale de 71.560m², cadastre section CS, numéros:

- 642 lieudit «286, rue Gallias» pour une contenance de 03 ha 02 a 00 ca,
- 643 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 19 a 00 ca,
- 36 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 08 a 30 ca,
- 38 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 07 a 52 ca,
- 922 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 00 a 98 ca,
- 923 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 01 a 44 ca,
- 924 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 00 a 33 ca,
- 925 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 00 a 57 ca,
- 920 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 00 a 37 ca,
- 921 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 02 a 53 ca,
- 926 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 00 a 10 ca,
- 927 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 47 a 61 ca,
- 686 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 00 a 85 ca,
- 688 lieudit «Gallias» pour une contenance de 00 ha 02 a 50 ca,
- 984 lieudit «Gallias» pour une contenance de 03 ha 21 a 50 ca,

Soit une contenance totale de 07 ha 15 a 60 ca

«Bourges»

Saint Germain du Puy (Cher), allée Stendhal, l'ensemble immobilier cadastré section BC, numéros:

- 69 lieudit «Allée Stendhal» pour 00 ha 40 a 00 ca,
- 72 lieudit «Les Champs du Pont au Réau» pour 01 ha 16 a 88 ca,

Soit une contenance totale de 01 ha 56 a 88 ca

«Cesson»

Cesson Sevigne (Ille et Vilaine), dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté dénommée «Deuxième Tranche de la Zone Industrielle Sud Est de Rennes» l'ensemble immobilier cadastré section AX, numéros:

- 33 lieudit «19, rue de Bray» pour 1 ha 61 a 90 ca
- 34 lieudit «19, rue de Bray» pour 3 ha 38 a 59 ca
- 35 lieudit «rue de Bray» pour 0 ha 01 a 80 ca
- 188 lieudit «rue de Bray» pour 0 ha 00 a 25 ca
- 189 lieudit «17 rue de Bray» pour 2 ha 26 a 02 ca
- 258 lieudit «19 rue de Bray» pour 0 ha 03 a 44 ca
- 259 lieudit «19 rue de Bray» pour 0 ha 10 a 15 ca
- 304 lieudit «rue de Bray» pour 0 ha 00 a 75 ca
- 493 lieudit «rue de Bray» pour 0 ha 08 a 97 ca
- 495 lieudit «rue de Bray» pour 0 ha 00 a 18 ca
- 498 lieudit «rue de Bray» pour 0 ha 15 a 04 ca

Soit une contenance totale de: 7 ha 67 a 09 ca

«Lagny»

Lagny-Le-Sec (Oise), dans le Parc Logistique de Baranfosse, l'ensemble immobilier ayant pour assiette foncière un terrain cadastré section ZA numéros:

- 24 lieudit «le Petit Marchais» pour 0 ha 00 a 12 ca

- 25 lieudit «le Petit Marchais» pour 7 ha 51 a 33 ca

Soit une contenance totale de: 7 ha 51 a 45 ca

«Macon»

Macon (Saône et Loire), 215, rue Einstein, Zone Industrielle du Stand, l'ensemble immobilier cadastré section AN, numéro :

- 159 lieudit «215 rue Einstein» pour 5 ha 04 a 52 ca

Soit une contenance totale de : 5 ha 04 a 52 ca

Intervention

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société Absorbante, représenté par M. Grégoire Fraisse, prénommé, qui a requis le notaire instrumentant de prendre acte du fait qu'il nomme l'un quelconque des gérants de la Société Absorbante, soit Messieurs Sansal Ozdemir, Roger Smith et Edward Joseph Kisala, ainsi que Monsieur Henry Lazarski, Avocat près la Cour d'Appel de Paris, ayant son adresse professionnelle au 9 rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, Madame Emeline Peltier, Avocate près la Cour d'Appel de Paris, ayant son adresse professionnelle au 9 rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, France, et Madame Sandra Goutman, Notaire Assistant, ayant son adresse professionnelle au 54 avenue Marceau, 75008 Paris, France, agissant individuellement et séparément avec faculté de substitution, pour mandataires aux fins de comparaître devant Maître Jean-Claude Ginisty ou tout autre notaire français et y faire toutes déclarations, prendre acte et signer tous autres actes notariés réitératifs, confirmatifs, rectificatifs ou complémentaires et tous autres documents, déposer toutes pièces, élire domicile, substituer pouvoir et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire et utile afin que la mutation des biens immobiliers ci-dessus, et plus généralement que la présente Fusion, soient mis en œuvre, dûment déclarés (notamment aux bureaux des hypothèques compétents), publiés et rendus opposable aux tiers en France.

A la suite de ces opérations, les mandataires seront bien et valablement déchargés de tout ce qu'ils auront fait en vertu du présent mandat par le seul fait de la signature du ou des actes de dépôts, lesquels emporteront de plein droit la décharge des mandataires, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Sixième résolution

L'assemblée décide, en plein accord avec le Projet de Fusion, d'augmenter le capital social de la Société Absorbante d'un montant de seize millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cents Euro (€ 16.555.500,00) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit mille sept cent cinquante Euro (€ 48.750,00) à seize millions six cent quatre mille deux cent cinquante Euro (€ 16.604.250,00) par l'émission de quatre millions deux cent quarante-cinq mille (4.245.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trois Euro quatre-vingt-dix cents (€ 3,90) chacune.

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, susnommée, a déclaré souscrire les quatre millions deux cent quarante-cinq mille (4.245.000) nouvelles parts sociales et les a intégralement libérées en valeur nominale pour un montant de seize millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cents Euro (€ 16.555.500,00), avec une prime d'émission totale de vingt-deux mille cinq cent soixante-neuf Euro et dix-neuf cents (€ 22.569,19), soit un montant total de seize millions cinq cent soixante-dix-huit mille soixante-neuf Euro et dix-neuf cents (€ 16.578.069,19) représentant la valeur de l'apport de fusion des Sociétés à la Société Absorbante.

Septième résolution

Suite à l'émission de nouvelles parts sociales, l'assemblée décide de modifier l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société Absorbante pour lui conférer la teneur suivante :

«Le capital social est fixé à seize millions six cent quatre mille deux cent cinquante Euro (€ 16.604.250,-) représenté par quatre millions deux cent cinquante-sept mille cinq cents (4.257.500) parts sociales d'une valeur nominale de trois Euro quatre-vingt-dix (€ 3,90) chacune.»

Requête en exonération du Droit d'Apport Proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature, réalisé dans le contexte d'une fusion, consiste dans tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, de plusieurs sociétés commerciales ayant leur siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg) à une autre société commerciale ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société Absorbante se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Certificat de réalisation définitive de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que :

- la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg,
- toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,
- la Fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, et qu'elle sera régulièrement opposable aux tiers à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française ; à la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Fraisse, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007, Relation : EAC/2007/15656. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007145117/219/436.

(070174118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

BRE/Hatfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.558.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 676 du 2 mai 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007143737/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00855. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Systemat (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 77-79, Parc d'activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 41.226.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142759/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07828. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

JP Morgan Partners (PTC) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.478.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142760/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08686. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

**Axis Capital Pharma Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Novator Telecom Bulgaria S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 113.357.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of November.

Before us Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) CIVIL PORTFOLIO INC., a company, incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered seat at Akara Building 24, De Castro Street, Wickham Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the International Business Companies' Register under number 605627,

2) WELFIELD CONSULT Ltd, a company, incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered seat at Akara Building 24, De Castro Street, Wickham Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the International Business Companies' Register under number 689078,

both appearing parties here represented by Ms Maria Estebanez, employee with professional address at 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg,

by virtue of two proxies both established on November 16th, 2007

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the sole shareholders of the private limited liability company established and having its registered office at 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg under the name of NOVATOR TELECOM BULGARIA S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 4th, 2005, filed with the Register of Commerce and Companies' of Luxembourg under number B 113.357, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 672 of April 1st, 2006.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The appearing persons are the shareholders representing the entire share capital of the Company pursuant to two share purchase agreements under private seal of November 8th, 2007,

A certified copy of which, after being initialled ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

IV. Then the shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the corporate name of the Company into AXIS CAPITAL PHARMA INVESTMENT Sàrl.

Second resolution

The shareholders resolve to subsequently amend article 4 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

« **Art. 4. Name.** The Company will have the name of AXIS CAPITAL PHARMA INVESTMENT Sàrl».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately € 1,160.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1) CIVIL PORTFOLIO INC, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickham Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au International Business Companies' Register sous le numéro 605627,

2) WELFIELD CONSULT Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickham Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au International Business Companies' Register sous le numéro 689078,

toutes deux ici représentées par Madame Maria Estebanez, employée, avec adresse professionnelle à 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé toutes deux données le 16 novembre 2007,

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexée saux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont exposé et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée NOVATOR TELECOM BULGARIA S.à r.l. (ci après «la Société»), établie et ayant son siège social à 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, le notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.357, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 672 du 1^{er} avril 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

III. Les comparantes, seules associées de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, en vertu de deux cessions de parts sous seing privé intervenues le 8 novembre 2007,

Desquelles cessions de parts copies certifiées conformes, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

IV. Ensuite les comparantes, telles que représentées, après avoir délibéré, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en AXIS CAPITAL PHARMA INVESTMENT Sàrl.

Seconde résolution

Les associés décident de modifier subséquentment l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination AXIS CAPITAL PHARMA INVESTMENT Sàrl.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.160,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Estebanez, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, Relation: LAC/2007/36914. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 décembre 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007143170/241/105.

(070166900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

JP Morgan Partners (BHCA) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.479.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142761/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08680. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142762/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08684. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

EXPRO Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4916 Bascharage, 7, rue Pierre Clément.

R.C.S. Luxembourg B 37.326.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société EXPRO S.A., avec siège social à B-1701 Dilbeek, Lennikseweg, 98, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Dirk van de Vondel, gérant de société, demeurant à Dilbeek (Belgique),

La comparante, représentée comme il est dit, expose ce qui suit:

1) Suite à un contrat de cession d'actions du 2 juillet 2007, dont une copie après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par la comparante, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

elle s'est rendue propriétaire de la totalité des parts sociales de EXPRO Luxembourg s.à r.l. avec siège social à L-4916 Bascharage, 7, rue Pierre Clément, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 37.326, constituée suivant acte du notaire Paul Decker d'Echternach en date du 10 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 467 du 20 décembre 1991, modifié suivant acte Paul Decker de Luxembourg-Eich du 10 mars 1995, publié au dit Memorial C, numéro 315 du 10 juillet 1995, modifiée lors de la réunion des associés du 12 avril 2002, dont un extrait a été publié au dit Memorial C, numéro 1224 du 20 août 2002,

et dont le capital social est fixé à douze mille (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement libérées,

2) L'activité de la Société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des Statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé;

5) L'actif restant est attribué à l'associée unique;

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans chez EWA (FIDUCIAIRE ET REVISION) S.A., à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 11 août 1998, l'associée actuelle est la bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme il est dit, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Van De Vondel, R. Arrendorff.

Enregistré à Remich, le 15 novembre 2007, REM 2007/1819. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 décembre 2007.

R. Arrendorff.

Référence de publication: 2007143186/218/49.

(070166662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Allalin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 97.001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLALIN INVEST S.A., Société Anonyme

Th. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007143721/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08339. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.486.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142763/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08681. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.131.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142764/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08683. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Europolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 97.494.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142765/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08689. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

C.W.Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 3, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 104.139.

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme C.W.LUX S.A., avec siège à L-8833 Wolwelange, 3, rue de la Station, (RC B 104.139) constituée suivant acte notarié du 2 avril 1996, publié au Mémorial C N ° 334 du 12 juillet 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à Hagen.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège social et modification de l'article 1^{er} alinéa 2.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de Wolwelange à Bigonville.

L'adresse du siège est: L-8814 Bigonville, 3, rue de l'Eglise.

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . alinéa 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent quarante euros.

Dont acte, fait et passé à Steinfort, respectivement à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Diederich, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2006, vol. 920, fol. 63, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 septembre 2006.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007143191/207/47.

(070166409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Garage Jean WAGNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9250 Diekirch, 17, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 94.756.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007143715/2586/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

MOBILIM International - Groupe Martin Maurel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.002.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.356.

Les comptes annuels au 3 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143739/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00411. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Miro-Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.824.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Référence de publication: 2007142831/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07774. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Retouche Minute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.957.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1097 du 22 octobre 2003
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.957
au capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 9 novembre 2007, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2007, relation: EAC/2007/14097

- que Monsieur Fernando Reis da Silva, artisan-commerçant, né à Labruge/Vila do Conde (Portugal), le 25 janvier 1950, demeurant à L-3933 Mondercange, 17, rue Kiemel a cédé ses soixante (60) parts sociales à Monsieur Sandro Reis da Silva, artisan, né à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 1974, demeurant à L-8017 Strassen, 11, rue de la Chapelle,
- que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Sandro Reis da Silva, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

- que la démission de Monsieur Fernando Reis da Silva, prénommé, en tant que gérant technique de la société a été acceptée,

- que Monsieur Sandro Reis da Silva, prénommé, exerçant actuellement la qualité de gérant administratif de la société a été nommé pour le futur gérant de la société,

- que la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2007.

F. Kessler
Notaire

Référence de publication: 2007143160/219/31.

(070166396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Caam Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.209.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 20 novembre 2006

En date du 20 novembre 2006, le Conseil d'Administration de la Société mentionnée ci-dessus (ci-après la «Société»), décide de nommer Monsieur Dominique Couasse, résidant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Directeur Général de la Société, et de révoquer le même mandat confié à Monsieur Guillaume Abel par Résolution Circulaire du 22 avril 2004.

Le Conseil autorise le Directeur Général à accomplir les actes de gestion courante, et à représenter la société, notamment dans ses rapports avec les prestataires et les autorités de tutelle. Le Conseil a délégué, en outre, pouvoir de signature au Directeur Général pour tous les documents relatifs à l'activité journalière de la Société, à l'exclusion de ceux dont la signature est expressément réservée aux Président et/ou Administrateurs par les statuts.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration
C. Lhote / P. de Larrard
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007143200/1024/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

Elections du 20 juin 2007 pour la désignation des représentants du personnel dans le Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} septembre 2007

Désignation des représentants effectifs et suppléants

Représentants Effectifs	Représentants Suppléants
Glesener Marc	1 °) Konz Robert
Hoeltgen Christian	2 °) Ryelandt Philippe
Janssens Christine	3 °) Seil Michel
Rauen Mathias	4 °) Mertz Laurent
Godfroid Francy	5 °) Streng Guy
Ertel Frank	6 °) Schneider Diana
Nilles Marie-Paule	7 °) * Montenero Daniele

Luxembourg, le 14 juin 2007.

KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise
C. Hoeltgen
Le mandataire

Référence de publication: 2007143201/22/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

BRE/Hatfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.558.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 676 du 2 mai 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007143738/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00857. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

GDX Automotive, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.230.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 10 octobre 2007 de la société GDX AUTOMOTIVE que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission des Gérants suivants en date du 10 octobre 2007:

- Monsieur David Thursfield, né le 10 octobre 1945 au Aldridge, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 36600 Corporate Drive, Farmington Hills, Michigan 48331, Etats Unis d'Amérique en qualité de Gérant A de la société.

- Madame Janice Stipp, née le 22 septembre 1959 au Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 36600 Corporate Drive, Farmington Hills, Michigan 48331, Etats-Unis d'Amérique en qualité de Gérant A de la société.

2. Nomination des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 10 octobre 2007:

- Monsieur Tim Nelson, né le 23 août 1962 au Harrisburg, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 36600 Corporate Drive, Farmington Hills, Michigan 48331, Etats Unis d'Amérique en qualité de Gérant A de la société.

- Monsieur David Willetts, né le 28 septembre 1975 au Long Island, New York, Etats Unis d'Amérique, demeurant à 36600 Corporate Drive, Farmington Hills, Michigan 48331, Etats-Unis d'Amérique en qualité de Gérant A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GDX AUTOMOTIVE
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant B
Signatures

Référence de publication: 2007142382/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Sephir Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.208.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la Société en date du 6 novembre 2007 que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Deuxième résolution

Nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 65.477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes, à dater du 25 octobre 2007 et pour une période de 6 ans.

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEPHIR HOLDING S.à r.l.
EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.
Mandataire spécial
Signatures

Référence de publication: 2007142384/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Formosa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.589.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 1^{er} novembre 2007 de la société FORMOSA HOLDING S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

2. Démission du Gérant suivant en date du 1^{er} novembre 2007:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9.098, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

1. Nomination des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} novembre 2007:

- Madame Ekaterina Shashkovskyy, née le 5 juin 1983 à Moscou, Russie demeurant à Krzhizhanovskaya str. 32-37, 117259 Moscou, Russie en qualité de Gérant A de la société.

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9.098, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORMOSA HOLDING S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2007142383/683/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07700. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Garage Jean WAGNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9250 Diekirch, 17, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 94.756.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007143716/2586/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Praga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.696.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRAGA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007143720/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08341. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Maninco Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 15.893.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANINCO LTD, Société à responsabilité limitée

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007143722/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08337. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Delta Farma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 89.562.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2007

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur et de l'administrateur-délégué Monsieur Ferdinand Eduard Jacobs, commerçant, demeurant à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs Monsieur Johannes van Triet, commerçant, né le 20 avril 1952 aux Pays-bas et demeurant à NL-2931 AT-Krimpen aan de Lek, Oosterstraat,14 et la société anonyme CROWN INVEST, ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Paulus Berkhof, commerçant, né le 26 octobre 1961 aux Pays-Bas et demeurant à D-47638 Staelen, Amandusweg, 9.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature seule de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le mandat des administrateurs se terminera à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour extrait conforme

P. Berkhof / J. van Triet

Référence de publication: 2007143352/3970/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00456. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Construction Luxsocotec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 32, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.382.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007143717/7124/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01615. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Marmara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.399.

—
Rapport de l'assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'assemblée décide de changer le siège de la société, la nouvelle adresse du siège étant 15, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Robert Halgand, demeurant 18, Impasse de l'horloge, F-06110 Le Cannet, comme administrateur.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Dominique Dubray, demeurant 202, Quai de Clichy, F-92110 Clichy, comme administrateur.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Pierre Gentili, demeurant 202, Quai de Clichy, F-92110 Clichy, comme administrateur.

L'assemblée décide de nommer la société INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST S.A. RCS B 89.340 dont le siège social se situe au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme délégué à la gestion journalière.

L'assemblée décide de nommer la société INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST S.A. RCS B 89.340 dont le siège social se situe au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le 3 décembre 2007.

Signature

Le Président

Référence de publication: 2007142460/5672/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00895. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Quelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 7.502.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143727/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00432. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Tapis Hertz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 44, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 21.298.

—
Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143728/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00429. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070166468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Autocars Pletschette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 25.944.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143729/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06049. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070166463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Voyages Emile Weber, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 16.639.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143730/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06030. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070166461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Wengler-Stein s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 36, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.490.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143731/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06051. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070166458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Vistorta Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.039.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143732/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06068. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070166457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Aerium MCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 114.913.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143745/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07678. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Jezabel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.699.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JEZABEL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007143723/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08336. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pericles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.198.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERICLES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007143724/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08335. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

AMT Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.623.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143725/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07362. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Trendy Foods Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 20.492.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143726/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01896. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Caret Bochum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.273.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143748/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07669. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Caret Lob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.268.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143749/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07665. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Caret Essen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.338.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143750/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07663. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Multi City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.069.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg le 21 novembre 2007*

Première résolution

L'assemblée générale estime opportun de substituer l'administrateur unique, M. Carlo Camperio Ciani, né le 12 juin 1959 à Florence et ayant pour adresse Riva Paradiso 30, 6900 Paradiso-Lugano (CH), suite à la démission de ce dernier.

Deuxième résolution

Elle décide de constituer un Conseil d'Administration: en conséquence elle décide de nommer M. Giuseppe Renato Papini en tant que nouvel administrateur, né le 14 mars 1946 à Kaisten et ayant pour adresse via Torelli 19, 6913 Carabbia (CH) et de nommer M^e Mario Borradori en tant que nouvel administrateur, né le 6 mars 1963 à Sorengo (CH) et ayant pour adresse via G. Motta 34, 6900 Lugano.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par signature individuelle d'un des deux administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007142457/6566/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Risk Dynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.292.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143733/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07684. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Natixis International Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.023.

—
Le conseil d'administration de NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I a décidé de coopter Messieurs Marc C. Doyle, avec résidence professionnelle au Capital House, 85 King William Street, EC4N 7BL Londres et Alfred Eugene Falcone Jr, avec résidence professionnelle au 21, Quai d'Austerlitz, F-75017 Paris en remplacement des administrateurs démissionnaires M. John Hailer et Mme Sharon Wratchford, avec effet au 29 octobre 2007.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007142463/801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.
